

ARRETE DU MAIRE

N° : 225-2024 NUMÉROTATION PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZB N°116 »,

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL-CHEF-CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriale set notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-28 ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante :

- Parcelle cadastrée section 182 ZB n°116 : **n°421 route Bleue – La Dalonnerie**

Article 2 : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série, continue ou métrique, de numéros, à raison d'un seul numéro par bâtiment.

Article 3 : Les frais de pose, d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

Article 4 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 7 : Madame Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Directeur des services techniques, les services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Pornic ;
- Monsieur l'Adjudant du Centre de secours de Saint-Michel-Chef-Chef ;
- Service de Police Municipale ;
- Service Technique de la commune ;
- L'IGN ;
- Aux fournisseurs de réseaux.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef, 17 juin 2024.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned over the official stamp.

Le Maire,
Eloïse BOURREAU-GOBIN

PARCELLE ZB n°116



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 17/06/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

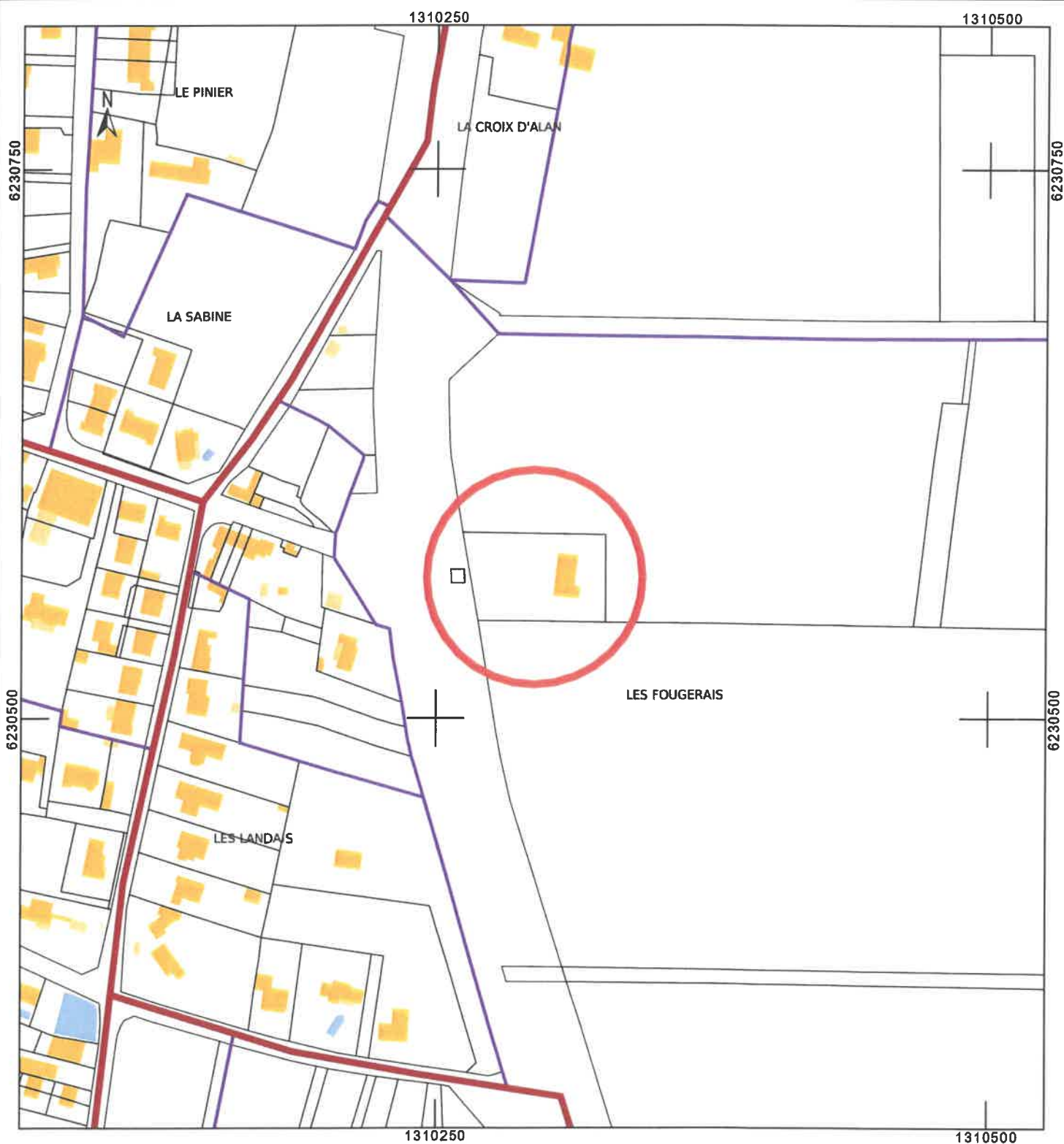
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts
Fonciers
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Bureau Antenne de Pornic
44616
44616 Saint Nazaire Cedex
tél. 02 40 00 10 10 -fax
drfp44.sdif-ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 17/06/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts
Fonciers
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Bureau Antenne de Pornic
44616
44616 Saint Nazaire Cedex
tél. 02 40 00 10 10 -fax
drfp44.sdif-ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

